



Casablanca, le 4 janvier 2010

## **AVIS N°02/10**

### **RELATIF AUX PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES TITRES 'LGMC'**

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment 7 bis,

Vu le dahir portant loi n°26-03 du 21 avril 2004, modifié par la loi 46-06, relatif aux offres publiques sur le marché boursier, et notamment son article 34.

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 2.2.2,

Vu la décision de recevabilité du CDVM concernant le projet de l'Offre Publique de Retrait des titres LGMC initiée par MUTANDIS SCA et JAYBO SARL.

#### **ARTICLE 1 : CADRE, OBJECTIFS ET INTENTIONS DES INITIATEURS**

##### **◆ Cadre de l'opération**

Le 17 décembre 2009, MUTANDIS SCA a acquis 466.916 actions représentant 51,0% du capital et des droits de vote de LGMC SA, franchissant à la hausse le seuil de 40%. A cette même date, un pacte d'actionnaires a été signé entre MUTANDIS SCA et JAYBO SARL (actionnaire historique de LGMC SA) ayant pour objet de définir les termes et les conditions de leur participation aux organes de direction, de fixer les droits et obligations attachés à leur qualité d'actionnaires et de régir le cadre de leur partenariat au sein de LGMC SA.

En conséquence de cette acquisition, et conformément aux dispositions de l'article 18 du dahir n°1-04-21 du 1er Rabii I 1425 (21 avril 2004) portant promulgation de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, MUTANDIS SCA et JAYBO SARL, détenant conjointement 94,3% du capital et des droits de vote de LGMC SA, avaient pour obligation de déposer un projet d'Offre Publique d'Achat (OPA) sur les titres LGMC non encore détenus.

Par ailleurs, suite à leur décision de radier la société LGMC SA de la cote, et conformément à l'article 20 bis du dahir précité, MUTANDIS SCA et JAYBO SARL avaient pour obligation de déposer un projet d'offre publique de retrait (OPR) sur les titres LGMC.

En conséquence, MUTANDIS SCA et JAYBO SARL ont déposé, le 17 décembre 2009, un projet d'offre publique de retrait sur les titres LGMC.

#### ◆ **Objectifs et intentions des initiateurs**

MUTANDIS SCA et JAYBO SARL, détenant conjointement et de concert 94,3% du capital et des droits de vote de LGMC SA, ont décidé de retirer la société LGMC SA de la cote.

En effet, la cotation de LGMC SA n'a plus de fondement dans la mesure où ils estiment qu'elle ne répond pas à un besoin stratégique de ses nouveaux actionnaires majoritaires.

Compte tenu de ces éléments, MUTANDIS SCA et JAYBO SARL ont décidé d'initier une offre permettant aux actionnaires minoritaires non signataires du pacte d'actionnaires de sortir du capital de la société à des conditions de prix par action identiques à celles qui ont permis à MUTANDIS SCA de prendre la majorité du capital de LGMC soit 424 Dh par action représentant une surcote de 28 % par rapport au dernier cours coté.

### **ARTICLE 2 : MODALITES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT**

Cette offre porte sur l'acquisition par MUTANDIS SCA et JAYBO SARL de tous les titres LGMC non encore détenus, soit :

- 49 860 actions au prix unitaire de 424 Dhs ;
- 287 droits d'attribution relatifs à l'augmentation de capital réalisée en 1999 au prix unitaire de 1272 Dhs ;
- 1725 droits d'attribution relatifs à l'augmentation de capital de 2006 au prix unitaire de 283 Dhs.

Les détenteurs de titres LGMC auront la possibilité d'apporter, intégralement ou partiellement, leurs actions et leurs droits d'attribution à l'offre.

MUTANDIS SCA et JAYBO SARL s'engagent à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des titres apportés à l'OPR.

Aucun seuil de renonciation n'est envisagé par les initiateurs MUTANDIS SCA et JAYBO SARL dans le cadre de cette opération.

### **ARTICLE 3 : CALENDRIER DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT**

Le calendrier définitif de l'opération sera fixé et publié ultérieurement.

**Direction Marchés**